



Peut-on breveter l'idée de créer un pub, café, restaurant interdit aux fumeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 8 avril 2003

Bonjour,

Je voulais savoir si il existait un pub,un café ou restaurant interdit aux fumeurs à Paris ?

Peut-on breveter l'idée de créer un pub, café, restaurant interdit aux fumeurs ?

Réponse :

Il n'est pas souhaitable d'imiter l'attitude des cafetiers et restaurateurs qui, dans leur grande majorité, tolèrent que des non-fumeurs puissent consommer dans leurs cafés ou restaurants fumeurs

Pour obtenir le respect de nos droits, nous devons rester irréprochables mais fermes. Il ne faut pas porter l'interdit au delà de ce que la loi et son esprit ont prévu : en veillant au respect de la protection des non-fumeurs, les responsables de lieux doivent , sauf impossibilité, pouvoir créer des espaces pour les fumeurs à l'intérieur des lieux non-fumeurs (art. 2, 3 et 6 du décret 92-478 du 29 mai 1992)

Nous comprenons votre frustration de voir la loi ridiculisée dans 85% des restaurants. Vous devriez cependant vous demander pourquoi 70% des Français n'arrivent pas à obtenir le respect de leurs droits inscrits dans la loi : il est vrai que pour y arriver, ils doivent effectuer un véritable parcours du combattant ; mais, sans aller jusque là, ils pourraient au moins, manifester leur mécontentement lorsqu'ils constatent que leurs droits sont bafoués !

En dix mois d'existence le site Internet de DNF a vu passer 30.500 visiteurs qui ont consulté plus de 140.000 pages. A ce jour, trois adhérents ont réellement mis en application les [conseils pratiques](#) que DNF propose : ils ont, à eux seuls, déjà obtenu des succès dans plus de cent restaurants. Et, même sans ces succès, la sensibilisation des centaines d'autres restaurateurs est un gage de réussite rapide de la méthode que nous savons fastidieuse et lourde.